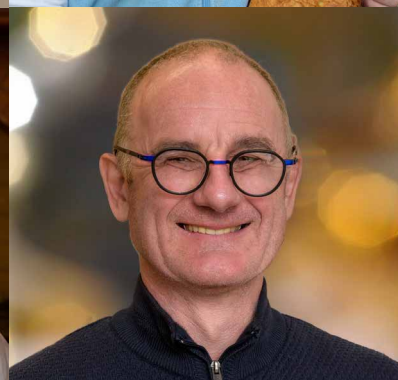


Fillièremag'

N°7 Décembre 2020



page 15

SOLIDARITÉ

Un sondage aux seniors

page 24

CULTURE

Du nouveau dans les bibliothèques

page 30

LES RELATIONS HUMAINES À LA UNE

La proximité à l'honneur

Article en page 30

Ils ont contribué à maintenir le lien social pendant les périodes d'isolement...



De gauche à droite et de haut en bas en page 1

Lucie, Jum'en Délice, Saint-Martin-Bellevue

Olivier, GAEC le Chenêt, Les Ollières

Christophe, Carrefour Contact, Saint-Martin-Bellevue

Aude, L'escargot du Parmelan, Aviernoz

Bastien, Auberge d'Évires, Évires

Sergeï, La Source Bleue, Thorens-Glières

Cécile, Le Mazot de Mimine, Saint-Martin-Bellevue

Serge, Délices Al'Pains, Thorens-Glières

Jimmy, Popote Minute, Saint-Martin-Bellevue

Nelly, Le Fournil du Chaumet, Évires

Nicolas, Boulangerie Chevallier

Saint-Martin-Bellevue

Thierry, la Triandine, Thorens-Glières

Laurence, Tabac des Partisans, Thorens-Glières

David, Boulangerie des Glières, Thorens-Glières

Pierre, Esprit Burger, Saint-Martin-Bellevue

Élie, Vins Mil'Ésimes Saint-Martin-Bellevue

De gauche à droite et de haut en bas sur cette page :

Nathalie et Nicolas, La Haute-Bise, Thorens-Glières

François-Xavier, Boucherie Baud, Thorens-Glières

Stéphane, Les brebis du chêne enchanté, Saint-Martin-Bellevue

Caroline, Un rien de Folie, Thorens-Glières

Paul, GAEC du Vuaz, Aviernoz

Didier, Les Vergers de Thorens, Thorens-Glières

Éric et José, Le Petit Casino, Thorens-Glières

Sylvain, Oh Mange deux Bouts, Les Ollières et Thorens

Mickaël, La ferme de Mickaël, Thorens-Glières

Pierre, Les Plus Beaux Fruits, Évires

Nadège, La ferme du Crêt, Thorens-Glières

Frédéric, Abrasax, Thorens-Glières

Laurent, producteur bio, Thorens-Glières

Raphaël, Pizza Spécialp', Thorens-Glières

En images.....4

Vie municipale.....5

Infos pratiques.....6-8

Aménagement du territoire9

Travaux.....10-12

Grand Annecy.....13

Action sociale.....14-16

Participation citoyenne.....17

Enfance, jeunesse, scolaire18-19

Environnement.....20-21

Tourisme, Histoire.....22

Culture.....23-25

Vie locale.....26-30

Tribunes.....31

Numéros utiles32

Annus horribilis (année horrible), cette expression utilisée par la Reine d'Angleterre pour qualifier l'année 1992, est tout à fait appropriée pour 2020. À divers degrés, nous avons tous été impactés par la Covid-19, ce virus né en Chine sans doute fin 2019 : perte d'un être cher, arrêt brutal de l'activité professionnelle, isolement dû au confinement, ralentissement de la vie sociale, etc.

Comme toute crise, elle a engendré de nombreux élans de solidarité et d'importantes remises en cause, nous a amené à réfléchir sur nos priorités. Elle a mis en valeur des professions trop souvent oubliées et pourtant indispensables, rappelé que les commerces de proximité et les producteurs locaux étaient un véritable atout, une chance dont nous n'avions pas toujours conscience. C'est pourquoi dans ce bulletin, nous avons tenu à mettre en évidence ces professionnels que nous côtoyons tout au long de l'année, à réaffirmer le message que nous relayons depuis des mois : « consommez local ». En votre nom, j'exprime également ma reconnaissance envers celles et ceux qui tout au long de l'année ont été en première ligne pour combattre le virus et nous permettre de vivre à peu près normalement : médecins, infirmiers, infirmières, aide-soignantes, employés de l'ADMR, du Centre Arthur Lavy, des super-marchés, éboueurs, etc.

Un nom restera attaché à cette même année 2020, celui de Samuel Paty, mort pour avoir montré des caricatures lors d'un cours sur la liberté d'expression. Pour lui rendre hommage et pour proclamer notre attachement aux valeurs républicaines, nous avons choisi de donner la parole à un journaliste, une enseignante et à des collégiens.

Nous espérons tous une année 2021 meilleure, que la vie reprenne son cours, qu'elle nous permette de retrouver le chemin des associations, des restaurants, des bars, de notre cinéma Le Parnal, de notre salle Phil'Art, de toutes ces activités dites «non essentielles» et pourtant si nécessaires à notre équilibre. Nous avons également hâte de vous retrouver lors de réunions publiques, d'échanger avec vous sur nos projets qui visent à conforter le bien vivre ensemble. La vie municipale ne s'est en effet pas arrêtée, les services communaux ont poursuivi leurs missions à l'image des services techniques, mis en lumière dans ce numéro, qui sont confrontés à des incivilités croissantes.

Je vous souhaite, malgré ce contexte si particulier, de bonnes fêtes de fin d'année et je vous présente mes vœux de santé et de bonheur pour 2021, en vous donnant rendez-vous devant votre ordinateur pour une cérémonie des vœux en ligne.

Christian Anselme, Maire de Fillière.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT SOUMISES À L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE SANITAIRE, ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉES.

Responsable de la publication :

Christian Anselme, maire.

Rédaction, mise en page : service communication.

Conception graphique : globule VERTE. Photos : Commune de Fillière, Serge Bocquet, Bernard Convers, associations de Fillière, Brice Henriot - ONF, Pixabay, mission locale jeune, Alexandre Allegret-Pilot, Grand Annecy, Christelle Tournié, Isabelle Duret.

Impression et distribution : Abrasax.

Malgré les restrictions sanitaires, les élus ont déposé une gerbe de fleurs au pied de chaque monument aux morts le 11 novembre dernier.



Après plus d'un mois à Phil'arts, l'exposition «Land(e)Scape» a regagné l'atelier de Pancho Quilici

La cérémonie des vœux «2.0»

À l'instar des festivités 2020, la cérémonie des vœux 2021 souffrira elle aussi de la crise sanitaire. Pour maintenir ce temps de présentation à la population malgré le contexte, la commune s'adapte. Christian Anselme et son équipe vous présenteront leurs vœux pour l'année 2021 sur la plateforme de vidéos en ligne «YouTube».

Toutes les informations prochainement disponibles sur le site de la commune de Fillière : www.commune-filliere.fr



La liberté d'expression, c'est quoi?

Profondément touchée par les tristes événements de septembre et l'assassinat de Samuel Paty, la municipalité a souhaité lui rendre hommage et mettre à l'honneur l'une des valeurs qu'il enseignait à travers quelques témoignages. Ils sont journaliste, enseignant ou collégiens et ils parlent de la liberté d'expression.

“

« C'est une phrase qui sort régulièrement de ma bouche : « Bonjour, je suis journaliste pour l'Essor Savoyard. Je vous contacte à propos de tel événement. Avez-vous du temps à me consacrer pour en discuter ? ».

Réponse positive pour une entrevue.

S'en suit alors un échange verbal, complété parfois d'écrits. Je questionne mon interlocuteur, je prends des notes, je le relance. Je le filme en train d'exprimer librement ses idées sur un sujet politique, économique ou sociétal.

Il est aussi de mon devoir, sous peine d'être puni par la loi, de veiller à ce que ses propos ne soient pas diffamatoires, calomnieux, injurieux ou incitateurs à toute forme de haine, de violence ou de discrimination à l'encontre d'autrui.

Avant de rédiger, je prends le soin de vérifier les informations, histoire de tordre le cou aux fake news. Puis je relate la situation sur laquelle une ou plusieurs personnes s'exprime(nt) publiquement.

En publiant cet article, je mets à disposition des lecteurs toutes les informations nécessaires pour se forger leur propre opinion, pour débattre de l'intérêt de tel ou tel projet.

Les médias sont des relais de la liberté d'expression qui est un des piliers de notre démocratie et un droit fondamental inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.»

Florian Pottiez

Journaliste pour l'Essor Savoyard

Pour toi, qu'est ce que la liberté d'expression ?

« Pour moi la liberté d'expression, c'est parler sans se faire juger ou sans que l'on critique ce que l'on dit »
Leina, élève de 4ème

« Pour moi la liberté d'expression, c'est transmettre ses opinions sans jugement »
Noah, élève de 3ème

« Pour moi la liberté d'expression, c'est pouvoir dire ce que l'on veut »
Capucine, élève de 5ème

« Pour moi la liberté d'expression, c'est pouvoir s'exprimer sans contrainte ». Élodie, élève de 5ème

« Pour moi la liberté d'expression, c'est pouvoir dire ce que l'on veut en public sans manquer de respect à autrui ». Ange, élève de 3ème

« Pour moi la liberté d'expression, c'est pouvoir s'exprimer sans gêner les autres, dire ce que l'on veut en fait ». Elio, élève de 3ème

«Pour moi, la liberté d'expression, c'est pouvoir dire tout haut ce que l'on pense tout bas sans avoir peur des représailles et dans le plus grand respect d'autrui.»

Marion Giel, Enseignante à Thorens-Glières



Le Tour de France était de passage à Thorens-Glières le 17 septembre dernier.



Avant sa fermeture, la bibliothèque de Saint-Martin-Bellevue s'est parée des couleurs d'Halloween



Les militaires du 27ème BCA ont porté la flamme du souvenir jusqu'au plateau des Glières en hommage aux soldats morts pour la France

Les procurations : mode d'emploi

Vous ne pouvez pas vous déplacer en bureau de Poste pour retirer votre lettre recommandée ou votre colis ? Pensez à la procuration !

Il existe 2 types de procuration. **La procuration sur avis de passage** : ponctuelle, elle permet de retirer un colis ou un courrier recommandé en bureau de Poste ; **la procuration permanente** : valable cinq ans et résiliable à tout moment, elle consiste à recevoir des colis ou des recommandés à domicile ou retirer des colis ou des recommandés en bureau de Poste.

Elle se fait via un formulaire en ligne ou auprès du facteur ou en bureau de Poste.

La procuration sur avis de passage

Le mandataire doit présenter :

- **L'avis de passage complété par vos soins** (ou une procuration comportant les mêmes informations sur papier libre)
- **Votre pièce d'identité** : L'original, pas de copie ni de photo sur smartphone (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)
- **Sa pièce d'identité.**

La procuration permanente

Les pièces justificatives pour établir une procuration permanente :

- **Votre pièce d'identité ;**
 - **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**
- ou si vous êtes hébergé(e) et ne possédez pas de justificatif de domicile à vos nom et prénom :
- La pièce d'identité de votre hébergeur ;
 - Une attestation d'hébergement signée par votre hébergeur ;
 - Son justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le mandataire doit présenter :

- **L'avis de passage ;**
- **Sa pièce d'identité.**

3 services postaux sur la commune

Fillière compte trois points postaux : un relais postal à Évires, une agence postale communale à Saint-Martin-Bellevue et un bureau de poste à Thorens-Glières (bureau transformé en Maison France Services). Les services proposés diffèrent selon ces points d'accueil.

À Thorens-Glières

Le bureau de poste, labellisé Maison France Services depuis le 1er septembre 2020, offrira aux clients, dès la réouverture (prévue fin d'année 2020), différents services. En plus des services de La Poste, les clients peuvent bénéficier des services de différents opérateurs, comme Pôle emploi, la CNAM, la MSA, la CAF, la CNAV, l'Agirc Arrco, la DGFIP, et les services des ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Les citoyens accèdent aux services des partenaires via un espace numérique mis à disposition par La Poste (ordinateur, tablette, imprimante et scanner) et peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un chargé de clientèle spécialement formé.

À Saint-Martin-Bellevue

L'offre des services postaux correspond majoritairement à ceux disponibles en bureau de poste :

- tous les affranchissements pour la France et l'étranger, achat de timbres à usage courant,
- achat d'enveloppes et de Prêt-à-Poster, dépôt et retrait de lettres et de paquets, y compris les

objets recommandés hors valeurs déclarées, contre-remboursement, Chronopost,

- services de proximité (contrat de réexpédition du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition), procurations,
- retraits et dépôts d'argent sur compte courant et livret d'épargne (limités à 500€ sur 7 jours et 1000€ sur un compte joint).



À noter qu'à Saint-Martin-Bellevue, secteur Mercier, la boîte postale antérieurement située à la boulangerie sera repositionnée prochainement à l'entrée du parking de la gare SNCF.

À Évires

L'Auberge d'Évires abrite un relais qui permet d'effectuer les opérations

postales «courantes» :

- Tous les affranchissements pour la France et l'étranger,
- Achat de timbres, d'enveloppes et de Prêt-à-Poster,
- Dépôt et retrait de lettres, paquets, y compris les objets recommandés hors valeurs déclarées, contre-remboursement, Chronopost,
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition).

Bureau de poste de Thorens-Glières

Place de la Poste, Thorens-Glières
74750 FILLIÈRE
Tél. 36 31 (numéro non surtaxé)

Agence Postale de Saint-Martin-Bellevue

1, route des Écoles, Saint-Martin-Bellevue
74750 FILLIÈRE
Tél. 04 50 60 99 35
ap.st-martin-bellevue@laposte.fr

Relais postal d'Évires

Auberge d'Évires
5, place de la Mairie, Évires
74750 FILLIÈRE
Tél. 04 50 08 65 26

Gagnez du temps pour vos demandes de CNI et de passeports !

N'attendez pas le dernier moment pour renouveler votre carte nationale d'identité et/ou votre passeport.

À l'approche de l'été, les délais de traitement et de fabrication sont plus longs en raison d'une nette augmentation du nombre de dossiers déposés.

Pour gagner du temps :

1. Je complète et j'imprime le formulaire de demande sur <https://ants.gouv.fr/>
2. Je prends rendez-vous pour déposer mon dossier en mairie sur <https://rendezvousonline.fr/>
3. Je prends contact avec la mairie pour connaître les autres documents nécessaires selon ma situation.



Les feux d'artifice : quelle réglementation ?

Chaque année, les accidents liés aux feux d'artifice provoquent de nombreux blessés. Rappelons certaines précautions d'usage.

- Choisir impérativement les artifices portant le marquage "CE", garant des normes de sécurité définies au niveau européen.
- Acheter un produit dont le mode d'emploi est écrit en français.
- Lire très attentivement les informations inscrites sur l'étiquetage : la limite d'âge, la catégorie (F1, F2 ou F3), le mode d'emploi et les précautions d'utilisation (distance de sécurité,

utilisation en intérieur ou à l'extérieur), et respecter ces indications.

- Avertir les enfants sur les dangers des feux d'artifice.
- Tenir compte des conditions météorologiques : les risques d'incendie sont importants en cas de sécheresse ou de vent fort.
- Avertir votre mairie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) si vous projetez

d'organiser des feux d'artifice en terrain privé.

Par ailleurs, les feux d'artifice de la catégorie 1 ne peuvent être vendus à des enfants de moins de 12 ans, ni ceux de catégories 2 et 3 à des mineurs. Quant à la catégorie 4, elle est réservée aux professionnels.

Le montage, le tir et le nettoyage du feu d'artifice

Le feu d'artifice est sous la responsabilité du gestionnaire de sa mise en œuvre. Le responsable doit être particulièrement vigilant sur le choix du site et sur le respect des distances de sécurité. À l'issue du feu d'artifice, il doit nettoyer la zone de tir et récupérer l'ensemble des résidus de tir, ainsi que les artifices non tirés.

Les pouvoirs de police du maire

Le maire peut dans le cadre de son pouvoir de police générale (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT), restreindre l'acquisition et l'utilisation des artifices de divertissement dans des cas où des circonstances locales le justifient.



Divagation de chiens

Quand un chien est-il considéré comme étant en état de divagation ? Que dit la loi et que risque-t-on à laisser son chien divaguer ?

Quand peut-on parler de divagation chez le chien ?

Un chien « en état de divagation » est un animal errant. C'est l'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime qui en donne la définition : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. »

Chien errant : que risque-t-on ?

Un accident

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui, mais aussi pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour

indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Des amendes

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encourt à laisser son chien divaguer, l'article L. 211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime précise qu'« il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques ».

Le maire peut d'ailleurs ordonner par arrêté municipal que les chiens soient obligatoirement tenus en laisse sur le territoire de leur commune car ils ont l'obligation de prendre des mesures servant à empêcher la divagation des animaux domestiques. Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionné par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38 €), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou de 2ème catégorie (montant maximal de 150 €).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150 € si l'infraction a été constatée par le maire ou la gendarmerie.

Des frais imprévus

Si un chien errant a été capturé par la fourrière, son maître devra, pour le récupérer, s'acquitter :

- D'un forfait de récupération de l'animal dont le montant varie selon les fourrières
- Des frais d'alimentation et de garde qui dépendent du nombre de jours pendant lesquels la fourrière a gardé le chien,

- Des frais d'identification de l'animal si le chien n'était ni tatoué ni pucé au moment de sa capture. Si l'animal a été retrouvé blessé ou accidenté et qu'il a nécessité des soins vétérinaires, ces frais sont à la charge du Maire de la commune où a été retrouvé le chien errant. Le Maire peut alors demander le remboursement des frais occasionnés au propriétaire de l'animal.

Perdre définitivement son chien

Lorsqu'une fourrière récupère un chien errant, elle ne le garde que pendant 8 jours ouvrés pendant lesquels elle met tout en œuvre pour retrouver le propriétaire de l'animal. Si, à l'issue de ces 8 jours, le propriétaire n'est pas retrouvé ou ne se manifeste pas, l'animal est alors considéré comme abandonné et il devient alors la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut alors choisir de :

- Le garder s'il en a la possibilité et la place,
- Le donner à un refuge après avis favorable d'un vétérinaire. Le refuge le proposera ensuite à l'adoption,
- Le faire euthanasier sur décision d'un vétérinaire si l'animal est malade ou perçu comme trop agressif.

Source : www.toutoupourlechien.com

Stop aux déjections canines sur la voie publique ! La mairie reçoit de nombreux signalement d'incivilités liées à nos amis les chiens. Cessons-les et faisons de notre commune un espace propre !

Déclarer la détention de volailles



Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, un recensement des détenteurs de volailles est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

POUR QUI ?

Les détenteurs non commerciaux de

volailles (basse-cour) et autres oiseaux captifs élevés en extérieur.

COMMENT ?

Vous pouvez vous faire recenser : auprès de votre mairie en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé

Informations et formulaire :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Quand saisir le service urbanisme ?

Le pôle aménagement du territoire définit et met en œuvre la politique communale dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Les 3 membres du pôle assurent au quotidien diverses missions, vous accueillent pour tout renseignement préalable à vos projets d'urbanisme et vous accompagne dans vos démarches.

1- Je souhaite connaître le droit de l'urbanisme applicable à mon terrain et savoir si l'opération projetée est réalisable.

Je dépose une demande de certificat d'urbanisme d'information (CUa) pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain. Je peux également faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) pour savoir si mon terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2- J'envisage de réaliser des travaux qui vont modifier l'aspect extérieur de ma maison. Dois-je effectuer une déclaration ?

Oui, une déclaration préalable est requise, qu'il s'agisse de travaux de ravalement, de pose de porte, portail ou fenêtre, de clôture ou de changement d'affectation.

Mes travaux vont créer de la surface de plancher ou de l'emprise au sol :

L'emprise au sol ou la surface de plancher* est inférieure ou égale à 5 m² : je n'ai aucune démarche à effectuer. Dans les autres cas :

*Si l'emprise au sol (ES) ou la surface de plancher (SP) est inférieure à 20m² seule une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

*Si la SP ou l'ES est supérieure à 20m², un permis de construire est obligatoire sauf pour les projets situés en zone U des PLU où le permis de construire est demandé qu'à partir d'une SP ou l'ES supérieure ou égale à 40m².

A noter qu'en zone U des PLU, si les travaux ont pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise totale au-delà de 150m², le recours à un architecte est nécessaire pour le dépôt du permis de construire.

Je souhaite construire une piscine. Je dois obtenir un permis de construire si la piscine fait plus de 100 m². Une déclaration préalable est suffisante lorsque la piscine fait entre 10 et 100 m²

3- Je souhaite édifier une construction nouvelle. Que dois-je faire ?

*L'emprise au sol ou la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m², sous réserve de ne pas dépasser 12 m de hauteur et de ne pas être dans un secteur protégé (plan de sauvegarde et de mise en valeur et site classé) : je n'ai aucune démarche à effectuer.

Dans les autres cas, une autorisation est nécessaire, je dépose une déclaration préalable de travaux si la SP ou la ES est inférieure à 20m². Au delà, je dépose un permis de construire avec le recours d'un architecte si la SP est supérieure à 150 m². Le permis de construire est également imposé, en secteur protégé, pour toute construction d'une hauteur supérieure à 12 m.

Je souhaite construire un hangar agricole. Suis-je soumis aux mêmes obligations ? Non, les bâtiments agricoles disposent d'un régime spécifique.

4 -J'envisage de diviser une parcelle en vue de construire. Que dois-je faire ?

*Pour une division de parcelle à détacher en un ou plusieurs lots en vue de construire (hors périmètre des monuments historiques) et sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement : déclaration préalable

*Pour une division de parcelle en plusieurs lots avec création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur : permis d'aménager.

***Surface de plancher (SP) :** somme des surfaces, de chaque niveau du bâtiment clos et couvert, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m. Peut comprendre selon les cas les mezzanines, les combles et les sous-sols et se mesure au nu intérieur des murs de façades de la construction.

***Emprise au sol (ES) :** projection verticale du volume, tous débords et surplombs inclus, les constructions entièrement enterrées ne générant aucune emprise au sol.

QUEL DOCUMENT POUR QUELLE DÉMARCHE ?

Permis de construire :

- CERFA n°13406*07 pour les maisons individuelles ou ses annexes.
- CERFA n°13409*07 dans les autres cas.
- CERFA n°13411*07 pour un permis modificatif.
- CERFA n°13412*07 pour un transfert de permis.

Permis de démolir :

- CERFA n°13405*06.

Déclaration préalable :

- CERFA n°13703*07 pour maison individuelle et/ou ses annexes.
- CERFA n°13404*07 pour les constructions, travaux, installation et aménagement non soumis à permis de construire.

Création de lotissements ou divisions foncières :

- non soumis à permis d'aménager (une division de parcelle en 2 lots) : CERFA n°13702*06.
- soumis à permis d'aménager : CERFA n°13409*07.

Certificat d'urbanisme :

CERFA n°13410*05.

Les travaux doivent débuter dans un délai de 3 ans qui suit l'obtention de l'autorisation de travaux, sans pouvoir être interrompus pour une durée supérieure à 1 an.

Informez les services fiscaux : CERFA n°10867*07 (construction nouvelle ou reconstruction) et n°10517*02 (changement de consistance ou d'affectation d'un immeuble existant).

Permanences du pôle

Mardi de 15h à 19h et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 300 rue des Fleuries Thorens-Glières (entrée par l'escalier extérieure).

Accueil téléphonique :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h.
Tél. 09 71 09 05 70
urbanisme@commune-killiere.fr

Aviernoz : les travaux de la mairie sont terminés



Les travaux de rénovation de la mairie déléguée d'Aviernoz sont terminés.

Les agents d'accueil réintégreront prochainement leurs locaux d'origine et recevront les citoyens dans un espace rénové.

Tous acteurs du déneigement

Qui déneige les routes ?

La commune de Fillière est traversée par 2 types de voies, chacune gérée indépendamment :

- les routes départementales : RD27, 102, 5, 55, 74, 174, 14, 114, 1201, 1203, sous la responsabilité du conseil départemental 74.
- les routes communales, gérées par la mairie de Fillière.

C'est cette même répartition qui régit la mission de déneigement.

Les voies «communales» représentent 12 circuits de 200km environ, dont la moitié est déneigée par les agents municipaux. Les autres sont sous-traitées à des entreprises locales.

Les étapes du déneigement

1. **Veille et observation** : Les services communaux et départementaux assurent une «veille météo». Dès les premières chutes de neige et baisses de températures, ils restent en alerte et suivent de près leur évolution.
2. **La mise en place** : si le temps se dégrade, les agents préparent les véhicules pour les tournées. Un temps de mise en place d'environ 45 minutes est alors nécessaire.
3. **Le déneigement** : les agents interviennent sur l'ensemble du réseau routier; en priorité sur les axes principaux et circuits de bus scolaires; puis sur les voies secondaires. Ils interrompent leur travail entre 22h et 3h du matin (sauf cas exceptionnel ou directives préfectorales)

Lors du déneigement, le chasse-neige est soumis aux mêmes contraintes que les autres usagers de la route et peut lui aussi être ralenti ou gêné par des véhicules non équipés.

Le passage des chasse-neige forme parfois des «bourrelets» sur les accotements, qui

peuvent obstruer les accès privés. Faute de temps et au vu du grand nombre d'accès, les «déneigeurs» ne peuvent aplanir le bourrelet constitué lors du passage de la lame. Il appartient donc aux riverains de dégager leur entrée.

La commune a l'obligation de sécuriser son réseau dans les 12 heures qui suivent la fin de l'épisode d'intempéries (pluies verglaçantes, neige, etc.). Pour assurer ces missions et optimiser les dépenses, la commune de Fillière a investi dans de nouveaux équipements. Ces nouveaux engins se substitueront au matériel habituellement loué. «Polyvalents», ils seront également déployés l'été pour le fauchage et l'entretien des espaces verts.

Qui déneige les trottoirs ?

Les communes n'ont pas obligation de déneiger les espaces publics piétons. Ces travaux sont tout de même effectués par les agents communaux au titre de service public rendu à la population. En complément, il appartient à chaque riverain de déneiger sa partie de trottoir.

Les bons réflexes de l'usager :

- À partir d'une vigilance jaune, il est indispensable de circuler avec des pneus neige ou 4 saisons pour garantir votre sécurité et celle des autres. Les pneus neige sont efficaces dès que les températures sont inférieures à 7°C
- Limitez vos déplacements et différez vos rendez-vous
- Donnez la priorité au chasse neige
- Stationnez votre véhicule sur une place sécurisée, facile d'accès, sur partie plane à proximité de votre domicile.

Soyez responsables, équipez-vous !

Pour s'informer : inforoute74.fr

SUIVI DE CHANTIER

À THORENS-GLIÈRES

Rue du Capitaine Anjot : La 2ème phase des travaux se termine ; la dernière étape démarrera au printemps avec la création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la rue du Capitaine Anjot et la rue de la Javafonne. Ces travaux sont également financés par le CD74 sur les parties «chaussée» et par le Grand Annecy pour la prise en charge financière du réseau d'eaux pluviales.

Chauffage de l'église : le raccordement au chauffage urbain a été effectué.

SÉCURISATION

Suite à la concertation publique de fin septembre pour le lieu-dit Prémagnoux, la solution de «plateaux trapézoïdales» a été retenue. 3 ralentisseurs ont été mis en place courant novembre.

D'autres cas similaires sont en cours d'étude par la «Commission Technique». Les sollicitations sont nombreuses et il est financièrement impossible de sécuriser tous les lieux pour lesquels nous recevons des demandes.

Les travaux doivent être étalés sur plusieurs années. Les zones prioritaires sont déterminées en fonction de l'intensité de la circulation et de la dangerosité avérée.

ESPACES VERTS



Remplacement des jeux de l'Aire du Vuaz qui ne répondaient plus aux normes de sécurité.



Rénovation du skate park des Ollières en régie

La commune a pour mission de veiller à l'entretien et au contrôle des équipements sportifs et aires de jeux. Certains, dans la mesure du possible, sont entretenus en régie, et d'autres, ne répondant plus aux normes doivent être remplacés.

BÂTIMENTS

Des prestations adaptées à la crise

Le contexte sanitaire a conduit les services techniques à ajuster les prestations courantes.

Parmi elles, le nettoyage des bâtiments communaux recevant du public génère 3 fois plus de dépenses de consommables. Il s'agit par exemple des écoles, pour lesquelles la collectivité mobilise désormais, en plus des heures de ménage classique, un temps de désinfection quotidien des points de contact.

L'augmentation du coût est évaluée à un quart voire un tiers de la dépense initiale.

Rénovation énergétique : où en sommes-nous ?

La commune a signé un contrat en énergie partagée avec le SYANE pour un accompagnement sur des projets de rénovation de bâtiments communaux identifiés comme énergivores.

À noter que la loi «Elan» impose aux collectivités de réduire la consommation énergétique de -40% d'ici 2030, sur des bâtiments ou groupements de bâtiments de plus de 1 000 m².

Ces travaux sont soumis à subvention sur des appels à projet.

Un schéma directeur est proposé pour rénover plusieurs groupes scolaires d'ici à 2026.

Points tri : combien coûtent les incivilités au contribuable?

Les agents techniques sont régulièrement confrontés à l'incivisme de certains habitants, tout particulièrement aux abords des «points d'apport volontaire» (PAV), aussi appelés «moloks».

Le coût pour la collectivité, et donc

pour les contribuables, est loin d'être négligeable.

En effet, un jour et demi par semaine, une partie du temps de travail des agents est dédiée au ramassage des sacs poubelles, verres, encombrants, ferrailles, pièces de carrosserie, et autres déchets abandonnés.

Outre les frais de personnel et de déplacements sur le réseau de PAV d'environ 120 km, il faut également intégrer le coût du dépôt en déchetterie.

Par ailleurs, les agents mobilisés à palier ce manque de civisme, sont détournés des travaux d'entretien de voirie et des espaces publics. Ces missions initiales ne peuvent alors être accomplies que durant les 3,5 jours restants.



Au total, 7 agents sont mobilisés sur un réseau de PAV générant 240 kilomètres hebdomadaires, à raison d'un jour et demi par semaine, chaque semaine. Le coût de ces incivilités est estimé à 80 000€, hors frais de dépôt en déchetterie.

Réagissons et faisons de notre commune un espace propre !

Transition numérique en marche

Le déploiement de la 4G en milieu rural

Le 28 août dernier, le Secrétariat d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques a signé un arrêté imposant aux opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR d'engager les travaux nécessaires à la mise en service de nouveaux sites permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G pour la commune de Fillière, dans un délai maximal de 24 mois. Pour la commune de Fillière, un nouveau pylône sera installé allée de la Sapinière (commune déléguée de Thorens-Glières) durant l'été 2021. Cela permettra une amélioration de la couverture mobile de ces 4 opérateurs.

La déploiement de la fibre optique

L'État s'était engagé à renforcer les moyens opérationnels et financiers pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique dans l'ensemble des territoires, notamment dans les plus ruraux.

À ce titre, le « SYANE », Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, a décidé de construire un réseau d'initiative public très haut débit fibre optique. Le SYANE a confié l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de ce réseau à la société COVAGE.

Vérifiez votre éligibilité sur le site www.covage.com et rapprochez-vous d'un opérateur (liste des opérateurs disponible sur le site). Après signature du contrat, l'opérateur effectuera les travaux nécessaires de raccordement, à sa charge et en lien avec COVAGE.

Les équipes techniques, garantes de la qualité du cadre de vie

Vous les croisez sur les routes, dans les bâtiments et espaces communaux de Fillière, s'affairant à leurs multiples tâches. Les agents des services techniques, par leurs missions à la fois diverses et complémentaires, travaillent chaque jour au maintien et à l'amélioration du cadre de vie.

Le pôle cadre de vie et services techniques compte 23 agents déployés sur les 5 communes déléguées.

Polyvalents, ils assurent en toute saison un service à la population. Ils sont répartis sur 4 secteurs distincts :

- Bâtiments : entretien et maintenance des bâtiments publics et logements communaux ;
- Voirie : entretien des voies, curage des fossés, fauchage, petite maçonnerie, etc ;
- Entretien des locaux : ménage, nettoyage, désinfection des bâtiments publics, particulièrement sollicités pendant la crise sanitaire ;
- Cadre de vie, espaces publics : entretien des espaces verts

(tonte, fleurissement, etc.), propreté urbaine, décoration et embellissement de l'espace public.

Une assistante administrative centralise les différentes demandes du pôle et apporte un appui à la gestion quotidienne des dossiers du pôle.

De nouvelles ressources dans les équipes

La commune a fait le choix de renforcer l'équipe «espaces verts» pour assurer en régie des missions jusqu'alors externalisées plus coûteuses ou non assurées.

Le service s'est vu doté de matériel supplémentaire et s'est renforcé avec l'arrivée de 4 agents, notamment

pour répondre à une politique d'amélioration du cadre de vie, de fleurissement et d'aménagement paysagers plus qualitative, intégrant des critères écologiques (zéro pesticides, réduction de la consommation d'eau, fauchage raisonné, éco-pâturages, etc.). Ces investissements permettront à terme de gagner en réactivité et de garantir un service de qualité aux usagers.

Pour toute demande, contactez le Pôle cadre de vie et services techniques en mairie de Fillière : du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h30 à 16h45, le vendredi de 8h à 12h. Tél : 04 58 63 00 10 ou par mail servicetechniques@commune-filliere.fr

Planifier l'aménagement du territoire de façon concertée

Maîtriser le développement du territoire est l'un des challenges de ces prochaines années. Pour y faire face, l'Agglomération a prescrit en 2018 l'élaboration de son PLUi-HD, un document d'urbanisme qui devrait rentrer en vigueur dans cinq ans.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) est un document « 3 en 1 ».

S'il s'appuie sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), gérant la constructibilité des terrains et servant de base à la délivrance des autorisations d'urbanisme, le PLUi-HD vise à intégrer les enjeux Habitat et Déplacements du territoire. Pour ce faire, il associe deux autres documents :

- le Programme local de l'habitat (PLH), qui précise la programmation en matière de production de logement,
- le Plan de déplacements urbains (PDU) qui encadre la mise en œuvre d'actions et de projets en matière de mobilité.

Traduisant les grandes orientations du projet de territoire suite à la démarche *Imagine le Grand Annecy*, le PLUi-HD permet de définir des règles harmonisées sur l'ensemble de l'Agglomération. Lorsqu'il entrera en vigueur, ce document de planification s'appliquera aux 34 communes du Grand Annecy. Il remplacera à terme, tous les documents d'urbanisme actuels.

Un PLUi-HD construit en plusieurs étapes.

L'élaboration du PLUi-HD demande un long travail de réflexion et de

consultation avant l'approbation du document d'urbanisme final. Ce projet est élaboré par le Grand Annecy en étroite collaboration avec les communes de l'Agglomération qui sont au cœur du dispositif.

Le PLUi-HD se composera de trois grands documents écrits progressivement et sur lesquels l'avis des citoyens sera sollicité :

- le rapport de présentation établit un diagnostic approfondi du territoire et justifie les choix d'aménagement à venir,
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) présente les grandes orientations du territoire en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement et de développement économique. C'est le projet politique qui s'inspire du projet de territoire « Imagine le Grand Annecy »,
- le règlement et le zonage concrétisent les ambitions du projet en fixant les règles d'utilisation des sols. Ils sont complétés par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère, ainsi que les programmes d'orientations et d'actions (POA) qui accompagnent le PLUi-HD d'actions opérationnelles

En engageant d'ici la fin de cette année l'écriture du diagnostic, le Grand Annecy envisage une entrée en vigueur du PLUiHD au début de l'année 2025.

Nouvelle navette pour le plateau



Cet hiver, plus besoin de voiture pour profiter des Glières !

En plus de la ligne G1 Annecy Gare routière - Plateau des Glières, la SIBRA a mis en place une navette (G2) Thorens Chef Lieu - Plateau des Glières avec 6 horaires de départ.

Elles fonctionnent du 16 décembre 2020 au 31 mars 2021 :

- tous les mercredis, samedis et dimanches (y compris les jours fériés)
- tous les jours des vacances scolaires de la zone A (du 19 décembre au 3 janvier et du 6 au 21 février)

Merci de vous présenter aux arrêts 10 minutes avant l'horaire de passage indiqué, pour permettre le chargement de votre matériel dans les meilleures conditions.

NOUVEAU

Profitez de trajets supplémentaires tous les jeudis soirs du 7 janvier au 25 mars pour assister aux nuits nordiques :

- Départ Gare : 18h, arrivée Plateau des Glières : 19h15
- Départ Plateau des Glières : 21h15, arrivée Gare : 22h30

Horaires et informations :

sibra@sibra.fr - Tél : 04 50 10 04 04

Ouverture de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi.



De gauche à droite : Deborah Dutruel, Julien Billienmaz, Mersija Dzulfegovic, Béatrice Clerc, Gilles Baussand, Isabelle Allard, Fabien Colmano, Benoît Convers, Jonathan Gagnon, Georges Marcos, Daniel Galoul, Nicole Bastard-Rosset, Grégory Bouvard, Claude Challut, Madeleine Verney, Mikael Porteman, Serge Duret, Florence Caramelle. Absents : Christophe Contat, Jean-Luc Dupont, Bernard Convers, Philippe Dupont, Romain Van Thorre.



Le CCAS aux côtés des habitants

Le Centre Communal d'Action Sociale, plus connu sous son acronyme «CCAS», mène tout au long de l'année des actions variées auprès de différents publics. Le point sur ses attributions et missions de service public.

On connaît de lui le traditionnel «repas des aînés», mais ses missions vont bien au delà. En effet, cet organe social composé de bénévoles et d'élus propose aides et services à l'ensemble de la population.

Aux côtés des seniors...

Le CCAS propose des services gratuits :

- Le bien connu «repas des aînés» : il se tient dans chaque commune déléguée avec le soutien de nombreux bénévoles. **Au vu du contexte sanitaire, le traditionnel repas des aînés n'a toutefois pas pu avoir lieu cette année.**

En lien avec le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) du Grand Annecy, il organise :

- des ateliers numériques (projet pour 2021, début des cours en fonction de la situation sanitaire);
- des consultations de prévention santé

En lien avec la filière gérontologie et le CHANGE : des ateliers «équilibre seniors».

Aux côtés des aidants...

Également avec le CIAS, il organise un groupe de parole autour d'une psychologue pour les aidants, une fois par mois.

Aux côtés des plus fragiles...

- Mise à disposition de la boîte LIONS SOS.

Lors d'une intervention, chaque minute compte. Cette boîte, à ranger dans la porte du réfrigérateur, permet de centraliser les informations écrites et vitales relatives à la santé du bénéficiaire dans le but d'informer les services de secours. Un autocollant LIONS SOS au dos de la porte d'entrée informe les secours de la présence de cette fiche de renseignements.

- Le plan canicule

Chaque année, le CCAS établit la liste des personnes âgées, seules ou fragiles afin de les appeler pour prendre de leurs nouvelles et fournir des conseils adaptés.

Comment ?

Pour vous inscrire sur le registre du CCAS, contactez le bureau ou faites-en la demande via le questionnaire en page 21. Un membre du CCAS vous appellera. Ce dispositif fonctionne aussi en période de confinement liée au COVID.

Aux côtés des plus démunis...

Le CCAS peut vous conseiller si vous êtes en grande difficulté.

Comment ?

1. Prenez contact avec le bureau de l'Action Sociale,
2. Un rendez-vous vous sera attribué avec l'un des membres du CCAS.
3. Selon la situation, le CCAS vous orientera vers les assistantes

sociales du secteur qui étudieront votre dossier. Sur leur demande, le CCAS peut attribuer une aide sous forme de bons alimentaires. Il traitera votre dossier en toute confidentialité.

Le bureau de l'action sociale vous aide également pour enregistrer votre demande de logement social. Il est guichet enregistreur. La commune de Fillière dispose de logements sociaux répartis sur les 5 communes déléguées ainsi que des logements communaux.

Aux côtés des demandeurs d'emploi...

En partenariat avec la SIBRA (Transports urbains de l'agglomération d'Annecy), le CCAS peut remettre une carte de bus gratuite valable 2 mois pour faciliter les déplacements lors d'une recherche d'emploi (sous réserve de remplir les conditions de ressources, voir le site de la SIBRA).

Pratique :

Situé au 1^{er} étage de la mairie déléguée de Thorens-Glières (9 place de la République), le bureau de l'Action Sociale peut également venir vous rencontrer sur demande, dans une autre mairie déléguée.

Contact : 09 71 09 05 59
actionsociale@commune-filliere.fr

Plus d'informations :
www.commune-filliere.fr
rubrique «Action sociale»

Qui sommes-nous ?

Les membres élus

- Aviernoz : Claude JACOB
- Evires : Emeline REVEILLON
- Les Ollières : Nadine REYDET et Agnès NICOLAS
- Saint-Martin-Bellevue : Christelle ALESINA, Maud CHEVALLIER et Christel HUCHET
- Thorens-Glières : Isabelle ALAIS

Les membres nommés

- Mme Jacqueline PARODI : SECOURS CATHOLIQUE
- M. Raymond PARIS - CODERPA 74 (Comité Départemental des Retraités et des Personnes âgées de Haute-Savoie).
- Mme DURET Jacqueline bénévole

à l'ADMR

- M. RICHARD Philippe - Association Mathilde Enfant Différent
- Mme DEHAINE Valérie - présidente du Conseil de Vie Sociale au Centre Arthur Lay, Secteur Adultes
- Mme LAFFIN Nicole - présidente du Club des aînés des Ollières
- M. GARAUD Jean Michel - président de l'amicale Philatélique de Fillière
- Mme BRUSSOZ Marie-Claude - bépévole sur la commune déléguée d'Evires

Nous avons besoin de vous

Vous avez 65 ans ou plus?

Aidez-nous à mieux vous connaître en répondant au questionnaire en page 21. Vos réponses nous permettront de mieux cerner vos besoins et vos attentes, afin de mettre en place un service adapté. **Merci pour votre contribution !**

Complétez et retournez ce formulaire avant le 20 janvier 2021, à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de votre mairie ou par mail à actionsociale@commune-filliere.fr

Aidez-nous à mieux vous connaître !

Votre commune déléguée de résidence :

- ☐ Aviernoz ☐ Evires ☐ Les Ollières ☐ Thorens-Glières ☐ Saint-Martin-Bellevue

Dans le cadre du projet de la collectivité de Fillière, afin de développer les services dédiés aux seniors : pour favoriser le lien social et vous aider au quotidien

À quelles activités souhaiteriez-vous participer :

- ☐ Des ateliers numériques
☐ Des ateliers sur la santé
☐ Des ateliers de gym douce
☐ Des ateliers à domicile
☐ Des sorties

Autre : _____

De quelle aide auriez-vous besoin dans votre vie quotidienne :

- ☐ Aide administrative
☐ Aide à domicile
☐ Des informations sur les commerçants, la livraison des courses

Autre : _____

Transports : possédez-vous un véhicule : ☐ oui ☐ non

Quels services souhaiteriez-vous trouver dans votre commune : _____

Questionnaire pour l'analyse des besoins sociaux

VOTRE SANTÉ :

Dans quelles communes êtes-vous amené à vous déplacer pour vos besoins de santé ?

- ☐ Fillière
☐ Groisy
☐ Annecy
☐ Autre, précisez : _____

Votre âge : _____

Pour vous, ces déplacements sont :

- ☐ Très faciles
☐ Plutôt faciles
☐ Plutôt difficiles
☐ Très difficiles

VOTRE VIE SOCIALE

Vivez-vous en couple : ☐ oui ☐ non

Est-ce qu'il vous arrive de souffrir de solitude ou d'isolement ?

- ☐ Oui, souvent
☐ Oui, de temps en temps
☐ Rarement
☐ Non, jamais

Avez-vous des proches à qui faire appel en cas de besoin ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, à quelle distance de votre domicile résident vos proches ?

- ☐ Moins de 20 kms
☐ Entre 20 et 100 kms
☐ Entre 100 et 200 kms
☐ + de 200 kms

De manière générale, au quotidien, quel type de relations avez-vous ?

Avec votre voisinage
☐ Plutôt fréquentes
☐ Plutôt rares

Avec des membres d'associations

- ☐ Plutôt fréquentes
☐ Plutôt rares

Avec des amis

- ☐ Plutôt fréquentes
☐ Plutôt rares

Avec des membres de votre famille

- ☐ Plutôt fréquentes
☐ Plutôt rares

Avez-vous recours à l'aide à domicile (ADMR ou autres) ?

- ☐ Oui, souvent
☐ Oui, de temps en temps
☐ Non, jamais

Si vous n'avez recours à aucune aide à domicile, l'envisagez-vous ?

- ☐ Oui
☐ Non

Participez-vous au repas annuel organisé par le CCAS ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, pour quelle raison ?

- ☐ Je n'ai pas le temps
☐ Je n'en ai pas envie, ça ne m'intéresse pas
☐ Je n'ai pas eu l'information de lieu et date
☐ Je ne connais pas cet évènement
☐ Autre, précisez : _____

L'AIDANT

Aidez-vous un membre de votre famille ou un tiers ?

- ☐ Oui
☐ Non

En tant qu'aidant familial, souhaiteriez-vous :

- ☐ Obtenir de l'aide d'un tiers
☐ Prendre du temps pour vous
☐ Être informé(e) sur ce qui est mis en place sur le territoire pour les aidants
☐ Aucun besoin particulier
☐ Autre, précisez : _____

Fréquentez-vous le club des aînés de votre commune ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, pour quelle raison ?

- ☐ Je n'ai pas le temps
☐ Je n'en ai pas envie, ça ne m'intéresse pas
☐ Je n'ai pas eu l'information de lieu et date
☐ Je ne connais pas l'association
☐ Autre, précisez : _____

À votre avis, que manque-t-il sur la commune pour favoriser les liens entre habitants ?

- ☐ Organisation fêtes de quartier
☐ Lieu de rencontre (salle intergénérationnelle)
☐ Installations bancs
☐ Autre, précisez : _____

AUTRES

Si certains besoins n'ont pas été évoqués à travers ce questionnaire, merci de les aborder ci-dessous :

Restons en contact

Si vous souhaitez vous inscrire sur un fichier à la mairie, afin d'être contacté lors des épisodes de canicule ou de problème de santé publique (confinement), complétez les informations suivantes. Une personne du CCAS vous appellera pour prendre de vos nouvelles.

Nom et prénom _____

Numéro de téléphone _____

Adresse : _____

Souhaitez-vous recevoir une lettre d'information, regroupant les actualités de la commune, par :

- ☐ Voie postale
☐ E-mail si vous possédez un ordinateur
☐ SMS
☐ Dans les commerces
☐ Par l'intermédiaire de l'ADMR

Quoi de neuf au Conseil Citoyen?

Créé pendant l'été 2019 par la municipalité, le conseil citoyen compte une vingtaine de membres issus des 5 communes déléguées.

Le conseil se réunit toutes les 3 semaines avec une rotation des lieux de réunions dans chaque village.

Espace d'idées, de réflexions et d'initiatives qui s'appuie sur les demandes et les besoins des habitants, le conseil citoyen est force de proposition auprès des membres du conseil municipal, selon 3 niveaux et peut :

- être consulté par le Conseil Municipal sur des thèmes précis
- être associé à des projets, des réflexions impactant la commune
- s'auto-saisir des sujets de son choix

Représenté par un référent désigné auprès du Conseil Municipal, l'objectif de tout débat est le consensus ; le cas

échéant, tous les avis sont exprimés et rapportés au Conseil Municipal. En toute transparence, le conseil citoyen rend publics ses activités et le résultat de ses réflexions à travers divers supports de communication, afin d'informer les habitants de Fillière.

En 2020, le Conseil Citoyen s'est doté d'une «charte», définissant les valeurs partagées par les membres : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la

neutralité et l'indépendance, la pluralité et la parité, l'ouverture, et enfin, la souplesse. L'intégralité de cette charte, ainsi que les travaux rendus par le conseil citoyen sont disponibles sur le site internet de la commune, rubrique «Conseil Citoyen».

Si d'ores et déjà vous souhaitez rejoindre le conseil citoyen, vous pouvez contacter ses membres par mail à conseil-citoyen@commune-filliere.fr.



Posez-nous vos questions !

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur le fonctionnement d'un service, ou sur une compétence communale ou sur la gestion de la commune ? La réponse peut intéresser de nombreux habitants.

1. Envoyez vos interrogations par mail à communication@commune-filliere.fr ou remplissez le formulaire en ligne sur le www.commune-filliere.fr/foire-aux-questions/ ;
2. Vous recevrez une réponse par mail ;
3. Cette dernière sera publiée dans la "FAQ" et profitera au plus grand nombre.



Restez informés

Vous souhaitez connaître toute l'actualité de la commune (travaux, enfance-jeunesse, vie municipale, culture, etc.) ? Rien de plus simple !

1. Inscrivez-vous sur la page d'accueil du site internet et abonnez-vous à la newsletter de la commune
2. Contactez le service communication au 04 50 22 82 32 et demandez la version papier de la lettre d'information. Elle vous sera transmise par courrier.

Opération « Sentinelles du Lac »

Informers les enfants sur le Lac et sa préservation, le cycle de l'eau, éveiller leur conscience et encourager les comportements éco-citoyens : ce sont les objectifs de la malle du SILA.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy met gratuitement à disposition des communes un kit d'animations « Sentinelles du Lac ».

Cette malle pédagogique a été expérimentée sur les différents sites de Fillière. À Saint-Martin-Bellevue par exemple, une dizaine d'enfants répartis en petits groupes, a notamment réalisé les quatre modules d'un puzzle formant

le Lac d'Annecy et son environnement. Après l'exercice, les animateurs ont interrogé les enfants sur leurs connaissances du Lac et les différents gestes éco-responsables.

Pour terminer, chacun a reçu deux entrées gratuites pour visiter les expositions de la « Turbine Sciences ».

Au travers de ces jeux et petites expériences, les enfants ont été amenés à enrichir leurs connaissances sur ces thématiques, à se familiariser avec la nature qui les entoure, à découvrir et à mieux comprendre le cycle de l'eau (eau potable, eau pluviale, eau usée), les acteurs impliqués, le rôle des zones

humides et les enjeux en matière de gestion des rivières et des inondations.



Initiation à la course d'orientation

Cet automne, les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) se sont initiés à la course d'orientation. Alliant réflexion et course à pied, les petits ont découvert les premières notions de l'orientation. Sous forme de jeux, d'ateliers ou en mode course, ils se sont élancés à la recherche des précieuses balises !

4 séances ont ainsi été proposées par Mélanie, (éducatrice sportive Commune de Fillière), à l'école, autour du city mais aussi en extérieur comme au Parc du Vuaz situé sur la commune déléguée d'Aviernoz.

Depuis le début du mois de décembre, l'animation « course d'orientation » a laissé place aux sorties ski.



Les jeunes en mode « confiné »

À contexte particulier, dispositif particulier ! Avec ce nouveau confinement, les animateurs du secteur « jeunes » ont dû, une fois de plus se réinventer. « Loin des yeux, mais près du cœur » : ils ont maintenu le lien avec les jeunes grâce aux nouvelles technologies, en proposant un programme hebdomadaire fun et ludique :

- « Le mercredi c'est pâtisserie » : via le programme « ZOOM », Olivier a réalisé des recettes avec les jeunes en temps réel. Munis d'une liste d'ingrédients transmise en début de semaine, les apprentis-pâtisseries ont pu cuisiner quelques desserts comme des crumbles et brownies.
- L'aide aux devoirs : sur demande, les jeunes ont été accompagnés les mardis et jeudis, en session de près d'1h30 ;
- « Le défi de la semaine » : chaque début de semaine, l'équipe défiait les adolescents via le Groupe WhatsApp ; les participants et animateurs désignaient le meilleur de la semaine chaque vendredi.



Le défi de la semaine en image : « réalises la tour la plus haute »

Les enfants-acteurs de la commune

Tu es en CM1-CM2, tu habites la commune de Fillière, tu as envie de créer, de donner ton avis, de monter des projets citoyens et de t'engager dans la vie de ta commune ?

Alors ce qui suit est pour toi !

La commune lance un Conseil Municipal des Enfants (CME) : dès que la situation sanitaire le permettra, Sandrine et Olivier passeront dans ta classe pour te présenter le projet et recueillir ta candidature.

Pour tout renseignement :
cme@commune-filliere.fr



Initiation danse africaine

Souvenirs de vacances



Dans la peau d'un scientifique



Jeunes : tour du lac à vélo



Fil'O Sport : Rugby



Visite de la Ferme du Praz à Cercier



Jeunes : match de bubble-foot



Fil'O Sport : Tir à l'arc

Le « truck » de la Mission Locale Jeunes



La MLJBA et ses partenaires animent des permanences... dans un truck ! Chaque premier mercredi du mois de 8h45 à 11h45, elle accueille les jeunes sur le marché de Thorens-Glières avec ou sans rendez-vous. Sa mission : présenter les différentes aides possibles pour les 16-25 ans en Haute Savoie (emploi, formation, logement, santé, aides financières, culture, loisirs, ...) et proposer un accompagnement sur mesure.

Permanences les autres mercredis du mois à la mairie déléguée de Thorens-Glières
Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien
23, avenue de Loverchy, 74000 ANNECY - 04 50 51 39 22 - www.mljba.fr

Des aménagements pour protéger les amphibiens

La commune est un espace naturel propice à l'épanouissement de nombreuses espèces protégées. Parmi elles, des amphibiens ont trouvé refuge dans la Forêt communale de Fillière, et plus particulièrement «le crapaud sonneur à ventre jaune». Comment préserver la diversité de la faune en alliant les loisirs de plein air sur le territoire ?



Pour répondre à ces enjeux, la municipalité, en partenariat avec l'Office national des Forêts, a dû réaliser des aménagements sur les voies concernées.

C'est dans des ornières naturelles que les sonneurs à ventre jaune, tritons alpestres, grenouilles rousses et autres amphibiens ont élu domicile. Joutant l'ancienne piste forestière, ces habitats

étaient menacés par les nombreux passages de quads et de buggys.

La protection du crapaud s'est concrétisée en 2 phases :

- Des travaux de réhabilitation ont été menés afin de décaler de quelques mètres la piste forestière;
- Des blocs rocheux ont été installés en amont afin de limiter la circulation de véhicules à moteur.

Un plan de circulation et des panneaux d'informations complètent le dispositif.

Contact : Stéphane Bouclier,
8ème adjoint, délégué
à l'environnement, bois et forêt :
stephane.bouclier@commune-filliere.fr.

Une page se tourne pour le «vieux chêne»

Celui que l'on surnomme le « Vieux Chêne », repère pour de nombreux habitants d'Argonay et de Saint-Martin-Bellevue, devra malheureusement être abattu au début de l'année 2021.

En effet, malgré les travaux conséquents engagés par les communes, l'arbre arrive en fin de vie et représente désormais un danger pour les riverains et promeneurs.

Depuis de nombreuses années, les élus des deux communes sont à son chevet. Pour pouvoir l'entretenir et prolonger son existence, la commune de Saint-Martin-Bellevue a signé en 2005 une convention avec la propriétaire du terrain sur lequel il trône. Des travaux conséquents ont alors été réalisés, comme la pose de haubans pour maintenir les branches et la consolidation du tronc. De son côté, la commune d'Argonay sur laquelle il est situé l'a fait classer comme arbre

remarquable en 2017. Malgré ces attentions, ces deux dernières années, de nombreux riverains ont alerté les municipalités sur la chute de branches d'une taille non négligeable, conduisant les élus à s'appuyer sur deux études complémentaires.

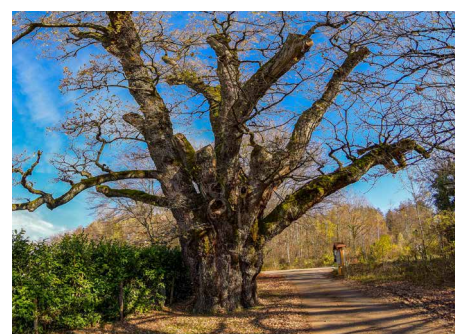
Le verdict est, hélas, sans appel. Arrivé en fin de vie, l'arbre doit-être abattu.

En effet, le tronc est totalement évidé, pouvant entraîner à tout moment sa chute. La mort dans l'âme, les élus d'Argonay et de Fillière ont dû se résoudre à l'abattage. Cette opération sera réalisée en février 2021.

À la mémoire de cet arbre cher aux habitants, les élus ont décidé de

conserver une partie du tronc si son état le permet, de poser une plaque pour rappeler son « histoire » et de planter à quelques mètres, sur le domaine public, un jeune chêne en espérant qu'il rencontre un destin identique.

Expertises de l'ONF disponibles sur le site internet : www.commune-filliere.fr



Mieux se chauffer au bois grâce aux aides

Pour inciter les ménages à remplacer leur installation de chauffage au bois non performante, le Grand Annecy avec le soutien de l'Ademe et du Département et de la Région, a mis en place la prime Fonds Air Bois. Cette prime est passée de 1 000 € à 2 000 € depuis juillet 2020.

Dans notre département où la qualité de l'air est déjà bien dégradée, en hiver, le chauffage individuel au bois participe à hauteur de 50% et jusqu'à 80% à la pollution aux particules fines. Ces particules sont néfastes pour la santé et sont principalement dues aux appareils anciens (mauvaise combustion du bois) ou à une mauvaise utilisation (bois pas assez secs, utilisation en sous régime). L'objectif de cette aide est d'agir pour

le remplacement de l'ensemble des poêles les plus polluants afin de limiter la pollution aux particules fines en hiver. Elle présente aussi 3 avantages :

- des économies d'argent et d'énergie ;
- plus de confort thermique de votre logement ;
- une diminution de la pollution de l'air intérieur et extérieur.

Comment en bénéficier ?

- être un particulier dont la résidence principale est située dans l'une des 34 communes du Grand Annecy ;
- faire remplacer son ancien appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 ou sa cheminée à foyer ouvert par du matériel labellisé « Flamme verte 7 étoiles » ;
- confier l'installation à un professionnel qualifié RGE

(Reconnu Garant de l'Environnement) ou Qualibat.

Cette prime est également cumulable avec les autres aides de l'Etat.

Les ménages les plus modestes, éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) pourront bénéficier d'une aide complémentaire de 1 000 €.

Avant tout achat et travaux, un dossier de demande d'aide est à remplir auprès du Grand Annecy. Il est téléchargeable sur www.grandannecy.fr ou à retirer au siège du Grand Annecy ou dans l'un de ses trois relais territoriaux (Alby-sur-Chéran, Fillière et Saint-Jorioz).

Pour tout renseignement :
ASDER - Tél. 04 79 85 88 50 - fonds-air-bois@asder.asso.fr - permanences téléphoniques, du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h, sauf le jeudi matin.

Thorens-Glières : se raccorder au réseau de chaleur

Les thoronais vivant aux abords du centre du village (zone matérialisée ci-dessous) ont la possibilité de se raccorder au réseau de chaleur existant en service depuis 2017. Ce réseau de chaleur est alimenté par une chaudière biomasse (bois déchiqueté) avec un taux couverture >90%, associée à une chaudière d'appoint au fuel, permettant d'assurer une continuité de service.

Ce raccordement permet d'éviter le recours à une chaudière individuelle. Le client est raccordé au réseau via un

échangeur de chaleur, il n'y a plus de contrainte Gaz ou Fioul.

Ce raccordement passe par une DSP (Délégation de Service Public) gérée par l'entreprise IDEX.

Pour les informations commerciales et les possibilités de raccordements, vous pouvez contacter Mr Benjamin DERIPPE, benjamin.derippe@idex.fr

Pour des informations générales sur l'installation vous pouvez contacter la mairie de Fillière.



De nouvelles parcelles à cultiver

La commune souhaite proposer de nouveaux espaces potagers à la population.

Si certaines communes déléguées disposent déjà de parcelles communales dédiées à proximité de logements collectifs, leur nombre reste limité. Ces jardins «mixtes» pourraient être utilisés de façon individuelle mais également partagée. Cette démarche répond à une demande croissante des habitants de Fillière désireux de bénéficier d'un espace pour cultiver la terre.

Vous souhaitez bénéficier d'une parcelle à cultiver ou possédez un terrain qui pourrait être mis à disposition de jardiniers amateurs ? Faites vous connaître !

Renaud Pallud : Tel : 04 50 22 82 25 ou renaud.pallud@commune-filliere.fr pour plus d'informations.

Thorens, station verte et village de neige

Depuis plusieurs années, de nouvelles tendances se dessinent en matière de tourisme. En effet, de plus en plus de voyageurs aspirent à vivre des vacances authentiques et privilégient le contact avec les petits producteurs, les produits du terroir et les savoir-faire locaux. De plus, le contexte difficile de l'année passée a renforcé cette volonté de «vivre autrement», et de consommer plus responsable.

La commune de Fillière, notamment Thorens-Glières, répond parfaitement à ce tourisme «en quête de sens et de bien-être». La commune thoranaise est par ailleurs doublement labellisée



Plateau des Glières

«Station Verte» et «Village Neige». Elle apparaît comme un lieu incontournable de l'histoire et d'un voyage en pleine nature.

La municipalité a à cœur de valoriser les initiatives alliant tourisme et respect de la nature et de l'environnement.

Si vous avez des suggestions ou connaissance de bonnes pratiques sur la commune de Fillière en matière d'écotourisme, faites-le nous savoir : communication@commune-filliere.fr.

Vos retours seront relayés sur la plateforme «Station Verte» et «Village Neige».



Un brin d'histoire : «Loup y es-tu ?»

Le loup, ce carnassier redouté et redoutable qui, loin d'être un mythe pour les populations des Alpes, fut un réel fléau comme le prouvent de nombreux documents conservés dans les archives et les bibliothèques. La toponymie, témoigne parfois de sa présence, comme le lieu-dit «La Louvatière», sur le territoire de Thorens Glières, «Le Pas du Loup», «En Loup» à Glières.

Les croyances et les coutumes populaires reflètent encore les anciennes terreurs suscitées par le loup et son folklore : récits traditionnels de rencontres avec les loups, discours contre les loups prononcés par les bergers, sans parler de cet autre genre qu'est le conte : merveilleux comme «le petit chaperon rouge», contes d'animaux, en l'occurrence ceux du «loup et du renard». Ce qu'il importe de souligner, c'est que le loup suscite souvent la peur de par sa discrétion et ses attaques rapides et furtives.

C'est en 2004 qu'il réapparaît dans le massif des Bornes et des Aravis, et en 2005 sur le plateau des Glières, avec une louve, chef de meute. Trois ou quatre individus se sont joints à elle. Ce fut la première meute de Haute-Savoie. Maintenant il est présent dans les deux tiers du territoire Français.

Certaines archives nous décrivent des drames dont le loup est à priori le responsable. Par exemple, à Évires, la mort prend à certains moments un caractère tragique, dont seuls les loups en connaissent le secret :

«Le jeune Vincent Duvillard disparaît de la maison familiale, on se met à

sa recherche... Le lendemain on ne retrouvera qu'une seule partie de son corps ! » Sources : «Journal paroissial «Union», octobre 1973 No 128, 1675-1715.

Aux Ollières : En février 1835, sous l'évêque Pierre-Joseph Rey, les missionnaires sillonnent la campagne de Haute-Savoie. Ils donnent des missions, c'est-à-dire qu'ils organisent des temps de retraite ou de réflexions, à Aviernoz et à Naves. Malgré le froid et la neige d'un hiver rigoureux, «les étrangers» comme on surnommait les personnes étrangères à la commune, venaient en nombre. Ceux des Ollières et de Thorens assistent aux célébrations d'Aviernoz, tandis que ceux de Villaz vont à celles de Naves.

À cette époque (1835) «des bandes de loups infestent le pays de Fillière. Le curé d'Evires accompagné de son vicaire se rendait à une de ces célébrations lorsqu'ils furent attaqués par plusieurs loups. Tous deux furent violemment mordus. Suite à ses blessures le curé décéda. Ainsi les gens des Ollières se rendent aux offices religieux en étant équipés de lanternes et de fusils.»

Sources : Témoignage du Père Claude-Aimé Petit-Jean, né en 1808 à Vacheresse dans le Chablais, missionnaire de St-François de Sales à la Roche-sur-Foron.

À Thorens-Glières : le 10 juin 1690, jour de la Pentecôte, eut lieu la sépulture de Maurisia Vuachet, dévorée par un loup au lieu-dit les Esparzales «voravit lupus le parsallaz.» (Mention inscrite en latin sur l'acte de sépulture). Âgée

de huit ans et deux mois, elle était fille de la défunte Amédée Vuachet. On ne put ensevelir dans le cimetière de Thorens que quelques fragments de corps. Trois jours plus tard, le 13 mai, on rajouta à ces fragments la tête de la fillette qui avait été retrouvée !



Loup photographié à Usillon

Sources : Actes de décès de la paroisse de Thorens.

La loi du 3 août 1882, relative à la destruction du loup, stipule que les primes pour la destruction du loup seront les suivantes :

«100 francs par tête de loup ou de louve «non pleine». 150 francs par tête de louveteau. Est considéré comme louveteau quand le poids de l'animal est inférieur à 8 kgs. Lorsqu'il sera prouvé qu'un loup s'est jeté sur des êtres humains, celui qui le tuera aura une prime de 200 francs»

Le loup serait-il le prédateur de l'être humain... ?

Bernard Convers.
Tél : 06 86 04 69 64
convers.bernard@wanadoo.fr

Sources : recherches effectuées par Anne-Marie Chappaz-Cheneval, Robert Langlet, Jean Laffin.

3 rendez-vous culture à Phil'arts

L'art et la culture reviennent enfin sur le devant de la scène. L'équipe de l'espace d'exposition Phil'arts pourra renouer avec ses visiteurs en 2021, avec une nouvelle programmation aussi variée qu'immanquable !

«Ô LACS !», du samedi 09 janvier au dimanche 14 mars 2021.

L'eau des lacs est riche de ses contradictions : tantôt étancheuse de soif, nourricière et apaisante, tantôt dangereuse et crainte pour ses fureurs ou ses miasmes.

Les 20 artistes exposés à Phil'Arts (installateurs, sculpteurs, performers, peintres, graveurs, photographes et vidéastes) explorent les univers lacustres au fil des saisons sous différentes perspectives.

Porteurs de mythes et de fantasmes, les lacs sont une source d'inspiration créatrice inépuisable, mais le réchauffement climatique menace ces écosystèmes indispensables à la vie. Bien loin du simple paysage bucolique, cette exposition guidera le public dans les profondeurs du lac.



66 œuvres dévoileront leurs allures majestueuses, mystérieuses et insolites.

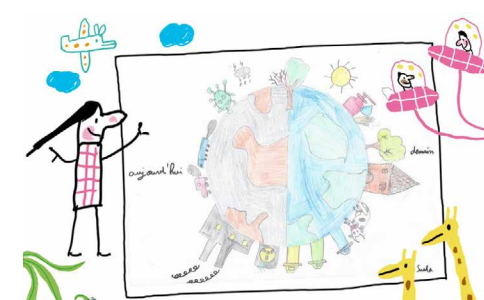
Visites commentées à 14h, 15h, 16h, 17h. Ateliers pour adultes animés par Sylwia Avola : les dimanches 07/02/21 et 07/03/21 de 9h à 12h.

Ateliers pour enfants animés par Coline Deltreil : les samedis 06/02/21 et 06/03/21 de 10h à 12h.

«DESSINE-MOI LE MONDE DE DEMAIN !» du samedi 10 avril au dimanche 9 mai 2021

Une exposition des écoles de Fillière. Picasso disait la difficulté de rester enfant quand on est adulte.

Face à cet événement qui touche



Dessin de Sasha, 9 ans
(Animations autour du dessin par Jacques Azam)

L'ensemble de la société, il est une certitude : l'art est nécessaire pour (re) penser le monde, pour l'interroger et pour en proposer de nouveaux.

Cette exposition propose aux enfants des écoles de Fillière de produire les images du «Monde de demain» dont ils rêvent. Tout le monde a été fragilisé, consterné par la crise sanitaire, mais des choses sont en train d'arriver... Et c'est dans ces périodes de fêlure, de séisme, que naissent les révolutions et s'instaure le changement.

L'occasion pour les adultes de demain de réinventer le monde le temps d'une exposition !

«HIC ET NUNC : ALEBRJES Y MOVIMIENTOS» du samedi 5 juin au dimanche 4 juillet 2021

Pour la toute première exposition Hic et Nunc, l'espace Phil'Arts accueillera

un duo d'artistes prometteurs composé d'Abraham Rodriguez, sculpteur, et Chloé Lamy qui a réalisé la peinture murale sur la rampe d'accès à Phil'Arts.



Œuvre de Chloé LAMY

Abraham Rodriguez, originaire du Venezuela, crée ses propres alebrjes (sculptures d'art folklorique mexicain aux couleurs vives) à partir de matériaux de récupération.

Des boutons, de la ficelle, des tissus anciens, il ne lui en faut pas plus pour donner naissance à un crocodile aux ailes de papillon, un lion à tête d'aigle ou une horde de dragons.

Ses créatures chimériques évolueront dans un décor en mouvement imaginé par Chloé Lamy.

Cette exposition embarquera les visiteurs dans des songes colorés, peuplés d'animaux mystérieux.

Ateliers pour adultes animés par Sylwia Avola : le dimanche 27/06/21 de 09h à 12h

Ateliers pour enfants animés par Coline Deltreil : le samedi 26/06/21 de 10h à 12h

INFORMATIONS PRATIQUES :

38 Rue de la Poste, Thorens-Glières
74750 FILLIÈRE

Tél : 07 60 57 81 94

philarts@commune-filliere.fr

Du mercredi au dimanche de 14h à 18h

Entrée libre.

Ateliers adultes : 20€ - enfants : 5€

De nouveaux visages dans vos bibliothèques

La commune de Fillière compte au total cinq bibliothèques, coordonnées par le «Pôle Attractivité et vie locale» de la mairie. Véritables cavernes d'Ali Baba pour les amoureux de lecture en tout genre, ces 5 points d'accueil répartis sur les 5 villages offrent une large gamme de livres à tous les habitants.

Tisser des liens et satisfaire les usagers

Les bibliothèques ne sont pas seulement de vastes rayons remplis de livres mais un véritable lieu d'échanges, de partage et de convivialité. Consciente de la valeur de ces lieux de vie, la commune de Fillière a renforcé les équipes. Ces recrutements répondent également à un souhait des bénévoles de bénéficier d'un accompagnement professionnel dans leurs missions respectives.

Ainsi, Ouahiba Hadjou gère désormais la bibliothèque de Saint-Martin-Bellevue depuis le mois de septembre. Elle assure 2 missions distinctes : l'accueil du public et l'animation de la bibliothèque.

Émilie Grognum a également intégré le pôle à la rentrée. Elle occupe le poste clé de coordinatrice du réseau des bibliothèques.

Faire vivre les bibliothèques



Ouahiba et Émilie, agents à la commune de Fillière, renforcent et accompagnent désormais l'équipe de bénévoles des 5 bibliothèques.

Ces recrutements sont également la suite logique d'une volonté d'animer et de développer les structures et la lecture publique. Tout au long de l'année et dans chaque bibliothèque, des séances d'animation sont proposées aux usagers :

- autour du livre, notamment auprès des plus petits pendant les temps scolaires et les vacances scolaires,
- autour de thèmes variés (galettes

des rois, calligraphie, etc.)

Des temps forts sont également organisés dans le cadre d'événements nationaux ou en lien avec des partenaires institutionnels, comme la Nuit de la lecture, le prix Livr'Evasion, le prix Al Terre Ado, ou encore Bib'en scène.

Toutes les dates prochainement sur le site : www.commune-filliere.fr

Les bibliothèques recrutent des bénévoles !

Être bénévole, c'est donner de son temps et de son énergie. Être bénévole en bibliothèque, c'est aussi partager son intérêt pour les livres, rencontrer, discuter et échanger avec les lecteurs !

Que fait-on quand on est bénévole en bibliothèque ?

Qui dit «bibliothécaire-bénévole» dit prêt de livres et rangement des rayons. Oui, mais pas seulement ! Le ou la bénévole peut :

- accueillir différents publics (des groupes scolaires, des tout-petits

de la crèche et des assistants maternels...) et animer ces séances avec des lectures, des jeux...

- aider à l'acquisition de nouveaux livres et à leur mise en rayon (les enregistrer dans le logiciel, les couvrir...)
- participer aux animations de la bibliothèque et du réseau, et en proposer d'autres (rencontre d'auteur, club de lecture...)

Quelle bibliothèque choisir ?

Il est possible d'intégrer les

bibliothèques des 5 communes, à votre convenance.

Faut-il posséder des compétences spécifiques ?

Non, il n'y a pas de compétences exigées. Si vous êtes souriant et que vous avez du temps, c'est suffisant. Si vous aimez les livres, c'est un plus !

Si vous souhaitez d'autres informations, vous pouvez contacter Émilie Grognum au 04 50 22 82 32 ou par mail emilie.grognum@commune-filliere.fr

MJC de la Fillière : l'espace de vie sociale à l'écoute de vos envies

Renforcer le lien social et l'entraide, répondre aux besoins de préservation de l'environnement et du cadre de vie, favoriser le développement de modes de déplacement alternatifs sur notre territoire ou encore promouvoir la pratique musicale collective, la MJC affirme ses valeurs de base.

En septembre dernier, à l'issue de 18 mois d'un travail de recensement et d'analyse des besoins de la population et d'écriture d'un projet, la MJC de la Fillière a obtenu l'agrément « d'espace de vie sociale » par la CAF de la Haute-Savoie.

Il ne s'agit pas d'ouvrir un nouveau lieu, mais simplement que chacun, adhérent ou non, puisse trouver à la MJC un appui et des moyens pour concrétiser une envie, une initiative qui permettrait de renforcer les liens sociaux et familiaux, les solidarités, d'encourager la vie collective et la prise de responsabilité des habitants.

Pour créer une émulation et mettre en œuvre ces projets, la MJC renforcera son équipe de permanents en embauchant, dès que possible, un nouvel agent sur un poste animation-coordination. Il aura pour mission, avec la commission ad hoc, d'aller au contact des gens et des autres associations, de faire connaître l'Espace de vie sociale, et bien sûr de formaliser et d'accompagner les projets.

Redonner la parole aux personnes qui

fréquentent la MJC mais également aux personnes extérieures. Dès à présent, chacun peut venir proposer une idée, un besoin.

C'est ainsi qu'à l'initiative de particuliers, la MJC accueille depuis plusieurs années déjà le « café biberon » lieu d'accueil parents-enfants, les soirées jeux, les actions de API village, des conférences, etc.

Côté musique, les pratiques collectives plus particulièrement, permettent de partager, de s'ouvrir aux autres, de créer des rencontres, de tisser des liens sociaux, intergénérationnels, culturels et artistiques. La MJC à travers son projet musique lance un appel à chaque musicien qui veut enrichir son univers musical, développer un projet, rencontrer d'autres musiciens.

La MJC est à l'écoute

Pendant cette dernière année, très perturbée par la situation sanitaire et donc par les fermetures de nombreux lieux de rencontres et d'échanges, de nombreuses initiatives ont vu le jour. Pour autant, il reste maintenant à les

pérenniser, les développer, les adapter, les partager plus largement... et d'autres restent à inventer !

Vous voulez parler d'un besoin, d'un projet : c'est simple, il suffit de prendre contact !



Arlette, Jean, Sandrine et Adeline, bénévoles du groupe EVS aux côtés de Christophe, directeur de la MJC.

Contact : secretariat@mjcfilliere.net

Prochain rendez-vous de la MJC le samedi 17 avril 2021 à 20h30 à la Salle Tom Morel de Thorens-Glières pour découvrir la comédie musicale «Seulement se dire». La compagnie Anao (Vuib-en-Sallaz) embarquera les spectateurs en pleine seconde guerre mondiale, dans la relation épistolaire entre un prisonnier français en Allemagne et sa femme

Tarifs : 12 € (réduit à 6 € pour les moins de 18 ans et personnes en recherche d'emploi)



Cinéma : à vos agendas !



Le Cinéma le Parnal à Thorens-Glières donne rendez-vous aux plus jeunes du 6 février au 14 mars pour le Festival Cinémino !

Cinéma le Parnal
260 Rue Saint-François de Sales,
74570 Thorens-Glières
Tél : 04 50 22 47 71

CinéMa
Le Parnal

Le mot des associations

L'Amicale Philatélique des Pays de la Fillière : Une association dynamique

Toujours présente par ses jeunes et ses adultes dans les expositions régionales nationales et internationales, l'Amicale Philatélique des Pays de la Fillière s'est encore distinguée en 2020.

Les jeunes Clément Anthoine, Valentin et Nathan Daubercies représentant la France, ont obtenu respectivement une médaille Grand Argent 78 points, Grand Argent 75 points et Argent 72 points lors de l'exposition internationale de Burgos en Espagne au mois de février.

Puis lors de l'exposition régionale à Vienne les 12 et 13 septembre, les 2 frères Daubercies ont obtenu chacun une médaille Vermeil. Nos jeunes terminent 2ème du Challenge régional derrière Evian et perdent le titre acquis en 2019.

Les adultes étaient bien représentés par Jean Claude Lettré et Jean Michel Garaud qui obtenaient des médailles

Grand Vermeil et permettaient ainsi à l'A.P.P.F. d'obtenir pour la première fois le «Challenge adulte régional Rhône-Alpes» (en 2019, les adultes avaient terminé 3ème).

L'année 2020 a vu l'annulation de



l'exposition nationale adultes en mai, l'exposition nationale jeunesse de Moulins fin octobre et de l'exposition internationale en Allemagne en raison de la COVID-19.

Les jeunes Valentin et Nathan, qui avaient gagné l'épreuve de Timbres Passion à Périgueux en novembre 2018,

étaient motivés pour défendre leur titre à Moulins. Ils ont appris les moindres détails de près de 500 timbres-poste français afin de répondre à un jeu du quizz. Ces efforts auront été vains car la Fédération française a annulé cette manifestation importante une semaine avant le début des épreuves.

Les jeunes de l'A.P.P.F. remercient les généreux donateurs qui, chaque année, leur offrent des classeurs, des timbres-poste du monde entier et du matériel philatélique. Ces dons viennent les récompenser pour le travail effectué dans leur collection personnelle et les résultats obtenus dans les différentes compétitions.

Les responsables de l'Amicale Philatélique envisagent aujourd'hui d'organiser le Congrès Régional Rhône-Alpes en 2022.

Contact : 06 61 74 47 39 - jmgaraud@orange.fr

L'association Léards Martiaux d'Évires



Pour sa deuxième année, l'association Éviroise propose 3 activités : le Karaté Shotokan (un Karaté Traditionnel), le Karaté Défense Training (plus orienté Self Défense), et le Kali Eskrima (Art Martial Philippin). Pendant le 2ème confinement, le club a poursuivi son activité à la fois en travaillant la pratique en distanciel grâce à l'application Zoom mais aussi à l'aide de supports pédagogiques permettant d'approfondir

la théorie. Il est important d'informer, de garder le contact, et de continuer à travailler pour pouvoir reprendre en salle dans les meilleures conditions. Des stages, démonstrations et passages de grades seront organisés entre janvier et juin en fonction de la situation. Ces événements seront annoncés sur le Facebook du club ainsi que sur le site internet.

Contact : Thierry Belvisi - président de l'association Léards Martiaux d'Évires
06 88 67 44 58 - lezards-martiaux-d-evires.webnode.fr
facebook.com/lezards.martiaux.77

Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui

Le Rassemblement des Glières, édition 2021, se déroulera les 28, 29 et 30 mai (sous réserve des conditions sanitaires).

Si vous souhaitez vous impliquer directement dans l'organisation de ces journées, vous pourrez rejoindre les bénévoles qui œuvrent au montage/démontage de chapiteaux, en cuisine, au bar, etc. Un forum de propositions d'hébergements militants (donc gratuits !) sera mis en place sur le site. Vous pourrez donc proposer chambre ou canapé aux visiteurs de passage venus de toute la France.

Pour nous joindre par mail : citoyen.2008@yahoo.fr - www.citoyens-resistants.fr

Rugby Club Fillière

Le Rugby Club de Fillière est né le 25 juin 2020 de l'idée d'une poignée de bénévoles, parents, éducateurs, joueurs, tous passionnés de Rugby avec le désir de créer un nouveau club de Rugby familial et convivial ou le Rugby « plaisir » pratiqué par ses adhérents sera prioritaire sur le Rugby « performance ».

Les enfants de 5 ans à 14 ans ont repris les entraînements et leurs matchs le 15 décembre et les adultes du R5 à partir de 16 ans et plus (Rugby sans placage) patienteront jusqu'au 20 janvier 2021.

Rejoignez cette grande famille du Rugby affiliée F.F.R. (Fédération Française de Rugby) sur Fillière. Les entraînements se déroulent au stade du Parmelan à Groisy.

www.rugbyclubfilliere.fr

Facebook :

@RCFILLIERE

Contact : 06.50.92.97.48



Les Volants de la Fillière 74

Le club organisera son tournoi annuel les 6 et 7 mars 2021. Ce tournoi s'adresse à tous les licenciés de la Fédération de Badminton. Il réunit traditionnellement près de 200 joueurs du département et des départements voisins pour des matchs en double (femme, homme et mixte) sur différents niveaux, de Promotion à Régional. Le tournoi se déroulera dans le gymnase du collège du Parmelan (Groisy) et est ouvert gratuitement au public. Les matchs débiteront à 8 heures et se termineront vers 20 heures le samedi et 17 heures le dimanche. Un espace buvette et restauration est accessible à tous pour que cet événement soit festif. Nous espérons tous que la crise sanitaire nous permettra de tenir ce tournoi dans les meilleures conditions.

Le club LVF74 réunit selon les années 100 à 120 pratiquants essentiellement domiciliés dans les communes de Charvonnex, Fillière et Groisy, dont 1/3 de jeunes. Le club dispose de 5 créneaux dans la semaine : le lundi soir pour les compétiteurs, le mercredi après-midi pour les jeunes, le vendredi en fin d'après-midi pour les débutants, le samedi matin pour les joueurs confirmés et le dimanche en fin d'après-midi pour tous les joueurs de plus de 15 ans. Le gymnase permet à 24 joueurs de pratiquer simultanément. Informations : lvf74.org.

Le ski club d'Évires, un club pour vos loisirs

Le ski-club comporte 4 sections :

- Ski de piste adultes : 14 sorties ski loisir à la carte, tous les dimanches de janvier à avril dans les meilleures stations de Haute-Savoie et Savoie, un week-end à la station des Sybelles, des cours gratuits avec des moniteurs fédéraux du club de janvier à février. Prix très attractifs ;
- Cours enfants ski et surf : 5 samedis après-midi de janvier à février, tous niveaux à Manigod et à la Clusaz. Cours avec des moniteurs ESF passage des étoiles ou ski libre avec des moniteurs fédéraux du club. Forfait tout inclus ;
- Ski de fond : 5 sorties ski de fond les samedis après-midi de janvier à février, un week-end, des cours gratuits avec des moniteurs



fédéraux du club, 2 heures de cours ESF ;

- Randonnée à ski : Sorties les samedis ou dimanches de janvier à avril. Programme à la carte établi en fonction du niveau des inscrits, des conditions d'enneigement et de la météo.

<http://skiclubevires.blogspot.com> ou «ski evires» dans votre navigateur - contact : skiclubevires@gmail.com

La Maison des Pionniers

Association née en 1968, la Maison se situe à la Pierre sur le plateau du col des Fleuries. Elle dispose de 2 bâtiments avec cuisine et grandes salles à manger, couchages (un bâtiment avec 50 lits et un avec 20 lits) qu'elle loue en location libre pour colonies de vacances, stages, ou fêtes de familles.

Les travaux d'aménagement de cette ancienne ferme ont été réalisés par une équipe de bénévoles tous les week-ends pendant 5 ans.

Ces bâtiments étaient destinés à accueillir des camps de vacances de la Haute Savoie. Les séjours devenant de plus en plus rares, l'association a décidé d'ouvrir la location tous les week-ends aux familles désirant organiser une fête.

Informations : <http://pionniers-74.com/> - 06 31 15 65 75.

Club Nordique des Glières

Malgré la situation sanitaire qui nous affecte tous, les adhérents du Club Nordique des Glières (CNG) continuent de répondre présents ! Les inscriptions tout juste closes pour les enfants ont permis d'enregistrer 225 inscrits (dont 125 enfants/jeunes) ainsi que 18 encadrants. Nous en sommes très heureux, un grand merci à tous !

Bien que nos habituels événements de l'automne n'aient pu avoir lieu (Trail des Glières pour ses 10 ans, bourse aux skis) et que les entraînements des différents groupes aient dû être arrêtés, au CNG on s'adapte ! C'est donc en ligne que se sont poursuivis les entraînements physiques afin de préparer les jeunes à chausser les skis.

Une version inédite de la bourse aux skis a pu être maintenue, certes moins conviviale mais qui permet à tous d'échanger tout de même du matériel de ski de fond avant la saison et qui est ouverte à toutes et à tous (se renseigner auprès du club). Difficile bien sûr de se projeter sur les mois à venir, mais le club continue de se mobiliser pour permettre le bon déroulement des cours de ski à venir et notamment pour l'organisation de sa rencontre foyer, le défi des louveteaux dont la date sera prochainement dévoilée. Nous espérons de tout coeur que nos jeunes pourront participer aux compétitions de la saison à venir, et que nous pourrions nous rattraper pour l'édition 2021 du Marathon des Glières (21/03/2021). Notre enthousiasme pour l'hiver 2020-2021 est bien au rendez-vous ! Au plaisir de vous croiser, skis aux pieds !



Le Comité Pom'

Malgré tout le travail accompli, l'année 2020 n'aura pas vu se concrétiser la belle fête de la Pomme et de la Courge.



Démonstration de taille au verger communal
(photo Rémy Bazeau)

Pourtant, tout était prêt avec une innovation, cette fête devait se dérouler pour la première fois place d'Esnandes. Cet emplacement permettant de

bénéficier d'une aire d'activité beaucoup plus importante autant pour les installations des exposants que pour la réception du public. Le concours de la plus grosse courge a pu néanmoins avoir lieu le jour du marché hebdomadaire début octobre. C'était là une façon de remercier nos jardiniers en leur permettant d'exposer leur production et d'obtenir un prix grâce à nos partenaires.

Pour l'année 2021, le Comité Pom' espère que la pandémie ne sera plus qu'un mauvais souvenir et ainsi pouvoir, avec le travail des membres et l'aide des bénévoles, reprendre les cours de taille et d'entretien des arbres du verger communal, de passer aux

activités de préparation des plantations et surtout imaginer sa 20ème fête d'automne.

Cette pandémie qui a bouleversé les travaux habituels de l'association n'a pas mis en péril sa survie, contrairement aux artisans et commerçants exerçant des activités dites "non essentielles". La conférence sur les "Jardins du Paresseux" bien organisée par la M.J.C. a été un franc succès et mérite qu'un suivi sur d'autres thèmes soit imaginé pour les années à venir. Manches retroussées et volonté de poursuivre le programme pour l'année qui arrive, telle est la volonté du Comité Pom'.

Rémy Bazeau.

Le Cycloclub du Pays de la Fillière

L'année 2021 va bientôt démarrer !

Venez partager votre passion du vélo entre amis : vélo route, VTT ou VAE. Notre devise : *on part ensemble, on roule ensemble, on rentre ensemble*. Rejoignez notre club convivial pour découvrir nos belles campagnes et nos magnifiques paysages.

Des sorties sont organisées les dimanches, mardis et jeudis de mars à octobre suivant un calendrier établi par avance.

Rendez-vous début mars pour nos



premières sorties. À vélo tout est plus beau !

Informations :

www.cycloclub-paysfilliere.org

contact@cycloclub-paysfilliere.org

Thorens-Fêtes

Après une année sans festivités (ou en tout cas très peu), au contexte particulier et difficile pour certains, toute l'équipe de Thorens-Fêtes vous souhaite de passer de joyeuses fêtes et vous donne rendez-vous pour des moments de convivialité et de partage dès que les conditions le permettront.

Prenez soin de vous !

Le STAFF Thorens-Fêtes

Des chiens-visiteurs pour le bien-être des plus fragiles

«Caresses et boules de poils» recherche des bénévoles

Chaque mois, les chiens visiteurs de «Caresses et boules de poils» rendent visite aux pensionnaires des différents EHPAD du bassin annécien. Ces visites en structures de soins ou d'accueil (pour personnes âgées, handicapés légers adultes ou enfants) sont organisées par le service animation de l'établissement. Les canidés, source de loisirs, de réconfort et de tendresse, sont toujours attendus avec impatience.

L'association «Caresses et boules de poils» reçoit de nombreuses demandes d'autres établissements accueillant divers publics (personnes handicapées) qu'elle se voit contrainte de décliner, faute de bénévoles. Elle recherche activement des propriétaires de chien volontaires afin d'honorer ces demandes.

Amoureux des animaux désireux de donner du temps, rejoignez l'association pour voir se dessiner des sourires sur les visages de nos anciens. Retrouvez toutes les informations sur : <https://caressesetboulesdepoils.fr/> et la page Facebook - contact.cb74@gmail.com - 07.66.26.20.74.



Un parfum de fêtes à Fillière



Bibliothèque de Saint-Martin



Accueil périscolaire des Ollières



Accueil périscolaire Saint-Martin-Bellevue



Accueil périscolaire d'Évires



Peinture de Noël à l'école des Ollières



Couronnes de Noël l'APE «les Mini Mômes»



Petite et moyenne sections
Les Ollières



La mairie d'Évires



La mairie de Saint-Martin-Bellevue



La mairie de Fillière aux couleurs de Noël

La mairie d'Aviernoz n'était pas encore décorée au moment de l'édition du bulletin.



La mairie des Ollières

La proximité à l'honneur

Parmi les nombreux enseignements que nous pouvons tirer de la crise, il nous paraît aujourd'hui important d'en souligner un : le lien social nous est vital. Privés de rassemblements et de convivialité pendant plusieurs mois, il apparaît clairement qu'une partie de notre équilibre réside dans les relations humaines, l'entraide et la bienveillance.

C'est pourquoi, nous avons choisi de mettre en «une» de ce magazine municipal des hommes et des femmes qui, pendant ces périodes d'isolement, ont permis de maintenir le lien social. Deux campagnes de recensement des commerces et services en activité pendant les confinements ont été menées et une liste distribuée et relayée sur le site internet et la page Facebook de la Commune de Fillière.

Nous souhaitons également saluer l'ensemble des professionnels, qui, chacun dans leur domaine (services publics, services à la personne, professions libérales, professionnels de santé, etc.) ont su faire preuve d'une grande adaptation pour garantir le service à la population.



Alors que l'on entrevoit l'espoir d'un retour à une circulation plus libre et que de nombreux commerçants et professionnels pourront enfin rouvrir et exercer à nouveau leur activité, l'heure est plus que jamais à la solidarité et au «consommer local». La Commune de Fillière présente une offre de commerces, de services et de savoir-faire riche et variée, source de dynamisme pour notre territoire que nous avons à cœur de défendre et de développer dans la mesure de nos moyens d'actions.

L'équipe municipale

Vous n'avez pas été sollicités lors des premiers recensements ? Une campagne de valorisation des commerçants, artisans, producteurs et restaurateurs est en cours.

Contactez : communication@commune-filliere.fr et faites-vous connaître !

E-commerce : «Grand Annecy Shop»



Le Grand Annecy aide les commerçants, artisans et producteurs de son territoire à engager ou poursuivre leur transition numérique, indispensable dans ce contexte et pour l'avenir.

L'agglomération du Grand Annecy, en partenariat avec le GNI- FAGIHT (groupement des indépendants de l'hôtellerie et de la restauration) et grâce au financement de la Région

Auvergne-Rhône-Alpes, a mis en place une plateforme territoriale de mise en avant du commerce local : Grand Annecy Shop.

Confiée à la société annécienne GreenWEB, qui a grandi dans une des pépinières d'entreprises de l'Agglomération, cette plateforme d'e-commerce vient compléter la cartographie.

Rendez-vous dès à présent sur grandannecy-shop.fr.

Et aussi la cartographie <https://commerces.annecy.fr/> qui recense les commerces du Grand Annecy. Ajoutez votre établissement gratuitement.

Valoriser les professionnels de Fillière

La commune poursuit les opérations de communication initiées cet été. En effet, si ces dernières nous ont permis d'étoffer notre connaissance des professionnels de la commune, nous sommes encore loin de l'exhaustivité.

Professionnels, nous avons besoin de vous !

Nos objectifs :

Vous soutenir, constituer un réseau de professionnels fort et solide.

Comment les atteindre ?

L'aboutissement de ces projets passera en premier lieu par un recensement des professionnels, toutes activités confondues.

Et après ?

Sur la base de ce recensement, la commune éditera et diffusera un annuaire pratique, listant l'intégralité de l'offre commerciale et de services disponible sur Fillière.

Dans la pratique :

1. Connectez-vous sur le site internet www.commune-filliere.fr rubrique «espace pro»
2. Remplissez le formulaire en ligne OU contactez communication@commune-filliere.fr en indiquant
 - Vos noms/prénoms
 - Votre raison sociale
 - Vos coordonnées
 - La nature de votre activité professionnelle

Ce premier contact permettra à nos services de vous informer des actualités de la commune et de vous intégrer aux prochaines opérations de communication.

Tous les dispositifs d'aide et de soutien aux professionnels sont consultables sur le site www.commune-filliere.fr

Vivons Fillière

Retrouver Évires

Chaque groupe est libre de transmettre ou non sa tribune dans le temps imparti.

Les modalités d'exercice du droit d'expression des élus minoritaires ont été définies dans le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé lors de la séance du 9 novembre 2020.



Numéros utiles

Mairie de Fillière

300, rue des Fleuries, Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
Tél. 04 50 22 82 32
accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

Pôle aménagement du territoire

Tél. 09 71 09 05 70
urbanisme@commune-filliere.fr

Pôle enfance, jeunesse et sports

Tél. 04 50 22 82 38
secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr

Pôle cadre de vie et services techniques

Tél. 04 58 63 00 10
servicetechniques@commune-filliere.fr

Pôle attractivité et vie locale

Tél. 04 50 22 82 25
renaud.pallud@commune-filliere.fr

Action sociale

Tél. 09 71 09 05 59
actionsociale@commune-filliere.fr

Service communication

Tél. 09 71 09 05 58
communication@commune-filliere.fr

Mairie déléguée d'Aviernoz

Chef-Lieu, Aviernoz - 74570 FILLIÈRE
Tél. 04 50 22 41 92
accueil.aviernoz@commune-filliere.fr

Mairie déléguée d'Évires

Chef-Lieu, Évires - 74570 FILLIÈRE
Tél. 04 50 62 01 72
accueil.evires@commune-filliere.fr

Mairie déléguée des Ollières

1, route du Praz, Les Ollières
74370 FILLIÈRE
Tél. 04 50 60 31 59
accueil.les-ollieres@commune-filliere.fr

Mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue

1, route des écoles, Saint-Martin-Bellevue
74370 FILLIÈRE
Tél. 04 50 60 32 04
accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr

Relais territorial du Grand Annecy

300, rue des Fleuries, Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
Tél. 04 50 22 43 80
relaisfilliere@grandannecy.fr

Relais postal d'Évires

Auberge d'Évires
5, place de la mairie, Évires
74570 FILLIÈRE

Agence postale de Saint-Martin-Bellevue

1, route des écoles, Saint-Martin-Bellevue
74370 FILLIÈRE

La Poste de Thorens-Glières

Place de la Poste, Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE

La mairie de Fillière et les mairies déléguées vous accueillent* ...

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aviernoz	9h-11h30				15h-19h	
Évires		9h-12h	14h-17h	9h-12h 14h-19h		
Fillière et Thorens-Glières	9h-12h 14h-17h	15h-19h	8h30-12h 14h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h
Les Ollières	15h30-19h				14h-18h	
Saint-Martin-Bellevue	8h30-12h	8h30-12h 16h-19h		8h30-12h 16h-19h	8h30-12h	

*Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés, notamment pendant les vacances scolaires.
Pensez à consulter le site internet de la commune ou à contacter la mairie avant de vous déplacer.

Suivez-nous sur  Commune Nouvelle Fillière
www.commune-filliere.fr

